



Problème de découvert bancaire et séparation

Par **anubis21**, le **27/02/2008** à **21:13**

Bonsoir,rnrnje vis en concubinage et mon ami et moi nous séparons. Nous avons une petite fille à charge.rnMon ami vient de reprendre ses études (qui vont durer trois ans), il est rémunéré par les ASSEDIC (environs 950 euros).rnNous avons fait l'achat d'un appartement ensemble, nous avons également d'autre crédit en cours. Monsieur est très dépensier donc nous avons un decouvert bancaire assez important, le tout sur un compte joint.rnLorsque sa part des factures sera réglé, il lui restera 30 euros pour vivre le temps que nous n'aurons pas vendu l'appartement.rnJe voulais donc savoir si c'etait à moi de rembourser ses dettes?rnEn sachant que notre fille est à ma charge du fait de sa situation.rnEt quels sont mes recours s'il ne paie pas sa part, car dans ses conditions je ne pourrait plus subvenir au besoin de notre enfant.rnJe vous remercie par avance de vos reponses.rnJe suis très inquiète de mon avenirrrnrnAnubis21

Par **caromaiwen**, le **27/02/2008** à **22:47**

Si les credits sont aux 2 noms ca sera a vous deux, si le credit est a votre nom ce sera a vous de rembourser si c est a son nom c est à lui vu que vous n etes pas maries.

Par **anubis21**, le **28/02/2008** à **10:51**

Merci de m'avoir répondu.rnrnLe credit est aux deux noms, et je voulais savoir s'il ne payait pas sa part si c'était à moi de rembourser le credit. savoir si je n'avais pas un recours quelconque.